

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de Fransylva 43 le 5 juin 2026

L'assemblée générale extraordinaire de Fransylva 43 s'est tenue le 5 juin 2026 à 17h10 dans l'amphithéâtre du Crédit Agricole à Vals près le Puy

L'ensemble des adhérents à jour de leur cotisation avait été convoqué par courriers.

Le nombre de participants et de pouvoirs permettent de tenir l'AGE tel que prévu

L'assemblée générale extraordinaire s'est déroulée suivant l'ordre du jour suivant portant sur la modification des statuts de Fransylva 43.

Le président Philippe BEIGNIER a exposé les raisons qui nécessitaient une mise à jour et une adaptation des statuts de Fransylva 43.

Puis Jean Goyet a fait la lecture des nouveaux statuts proposés et annexés à ce procès verbal.

Résolution unique : Les nouveaux statuts de Fransylva 43 sont approuvés à l'unanimité des votes exprimés.

Après épuisement de l'ordre du jour, le Président clôt l'assemblée générale extraordinaire à 17h30